



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



INSTITUT NATIONAL
DES LANGUES

Dossier de presse

Double nationalité
Bilan des dix premiers mois

Sproochentest Lëtzebuergesch

Epreuves de la compétence de communication en
langue luxembourgeoise parlée

25 novembre 2009

Sproochentest Lëtzebuergesch

Epreuves de compétence de communication en langue luxembourgeoise parlée

Dès 2007, à la demande du gouvernement luxembourgeois, l'Institut national des langues (INL) s'est engagé à élaborer des tests critériés répondant aux normes européennes et internationales afin d'évaluer les compétences de compréhension et d'expression orales en langue luxembourgeoise des candidats à la naturalisation et à garantir la qualité de ces outils d'évaluation.

Le domaine de l'évaluation des compétences linguistiques fait partie des missions statutaires de l'INL, autrefois dénommé Centre de langues Luxembourg (CLL), telles que définies dans la loi du 22 mai 2009. Dans ce cadre, l'Institut, membre de ALTE, Association of Language Testers in Europe, propose depuis plus de dix années les examens « Lëtzebuergesch als Friemsprooch » (LaF). Fort de cette expérience, l'INL a développé le « Sproochentest Lëtzebuergesch », adapté aux niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues, CECR, et conforme aux critères d'assurance qualité de ALTE. Ce test, proposé pour la première fois au public le 5 décembre 2008 a fait l'objet d'une présentation à la conférence internationale « Sprache und Integration », à Berlin, en septembre 2009.

Différentes étapes ont précédé la réalisation de ce projet. Pour ce qui est de la planification et de la conception, un groupe de travail composé d'enseignants-évaluateurs de l'INL a arrêté les spécifications des épreuves de compréhension orale et de production orale et recruté des concepteurs d'items par voie d'appel d'offres, sur la base d'un cahier de charges. Les épreuves ainsi élaborées en interne et en externe font l'objet d'une relecture critique et d'une révision par un comité d'enseignants de l'INL, en collaboration avec le laboratoire de linguistique et littérature luxembourgeoise de l'Université du Luxembourg. Enfin, un studio d'enregistrement professionnel se charge de la production des activités d'écoute.

Par ailleurs, le choix des examinateurs obéit à un profil défini. Ce sont des Luxembourgeois, enseignants en langues, détenteurs d'un diplôme universitaire en langues étrangères et ayant enseigné à un public adulte pendant cinq années au moins, formés à l'évaluation, agréés par des institutions internationales (ALTE, Centre International d'Études Pédagogiques de Sèvres, Goethe Institut, Cambridge University). Dans le but d'assurer une interprétation commune du niveau testé, ils bénéficient d'une formation ciblée organisée par l'INL, avec l'appui de l'unité EMACS (Educational Measurement and Applied Cognitive Science) de l'Université du Luxembourg, ainsi que de sessions de standardisation annuelles.

En compréhension orale, l'épreuve correspond au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Elle dure environ 25 minutes et se compose de trois écoutes, une information extraite d'un journal radiophonique, une conversation quotidienne entre deux personnes et un échange ou une présentation sur un sujet défini. L'épreuve d'expression orale correspond au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Elle dure dix minutes et se compose de deux parties : un entretien entre l'examineur et le candidat sur un thème donné (travail, profession, formation, famille, amis, voyages, vacances, ...) et la description d'un support visuel. L'épreuve dont le script et la durée sont les mêmes pour tous a lieu devant deux examinateurs dont le premier est l'interlocuteur qui mène l'entretien et donne une note globale, et le deuxième est l'assesseur qui donne une note basée sur une grille d'évaluation. Pour réussir le test, le candidat doit obtenir des notes finales égales ou supérieures à la moitié des points dans l'épreuve de compréhension orale et dans l'épreuve d'expression orale. Les modalités et des exemples du test sont disponibles sur le site de l'Institut : www.insl.lu

Conformément aux procédures recommandées par les experts du Conseil de l'Europe, les épreuves de compréhension orale sont soumises à des procédures et à des analyses psychométriques menées par l'unité EMACS de l'Université du Luxembourg. Celles-ci ont pour but d'assurer la validité du test et sa fidélité, à savoir que le test mesure effectivement le niveau B1 et que la qualité est constante à travers les différentes passations.

Depuis presque une année maintenant, neuf sessions du « Sproochentest Lëtzebuergesch » se sont succédé, enregistrant aujourd'hui une moyenne de 93 personnes par séance, soit un nombre total de 837 candidats de sorte qu'un premier bilan peut être dressé. Le taux de réussite moyen sur l'ensemble des sessions atteint 78,4%, même s'il faut remarquer que ce sont les premières sessions qui affichent les meilleurs résultats (de 80 à 91%), alors que le pourcentage de succès s'infléchit dans les dernières passations (68%). Ce phénomène s'explique par le fait qu'un grand nombre des premiers candidats résidaient et travaillaient depuis longtemps au Grand-Duché et maîtrisaient très bien la langue luxembourgeoise (même au-delà du niveau requis), tandis que leurs successeurs sont arrivés plus récemment dans le pays. D'après nos renseignements, un certain nombre d'entre eux veulent simplement tenter leur chance sans toujours avoir les compétences linguistiques nécessaires.

Par ailleurs, des statistiques sur la nationalité des candidats inscrits montrent que le nombre de citoyens UE dépasse légèrement celui des populations hors UE et que 70% de ces personnes sont originaires des pays limitrophes. En ce qui concerne le taux de réussite, ce sont les candidats allemands, belges et français qui obtiennent le plus grand nombre de succès.

Enfin la mise en place du « Sproochentest Lëtzebuergesch » a joué le rôle de catalyseur tant sur le nombre d'inscriptions aux cours de luxembourgeois offerts par l'INL, qui passe de 1641 pour l'année civile 2008 à 1973 apprenants en 2009, que sur le nombre de candidats aux examens « Lëtzebuergesch als Friemsprooch » (LaF) qui ont connu un grand essor avec une augmentation de 55%, de 180 candidats en 2008 à 279 candidats en 2009.

SPROOCHENTEST LËTZEBUERGESH

KALENNER 2010

Freideg, 8. Januar

Donneschdeg, 28. Januar

Mëttwoch, 3. Mäerz

Freideg, 16. Abrëll

Méindeg, 10. Mee

Freideg, 2. Juli

Méindeg, 5. Juli

Dënschdeg, 6. Juli

Mëttwoch, 22. September

Freideg, 19. November